

Séance du comité administratif du 26 mai 2021
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Administration générale

2. Dépôt des états financiers 2020 de la MRC de Charlevoix

3. Dépôt des états financiers 2020 du TNO Lac-Pikauba

4. Nomination du vérificateur pour 2021

5. Embauche d'un(e) technicien(ne) à la gestion documentaire et aux archives

6. Fonds Régions Ruralité (FRR) : adoption des priorités d'intervention 2021-2022

7. Fonds Régions Ruralité (FRR) : adoption des politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants (2021-2022)

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

8. FRR – Volet soutien au démarrage : octroi d'une aide financière à des promoteurs

Convention de gestion territoriale (CGT) – Forêt habitée du Massif

9. Corporation du sentier des Caps de Charlevoix : octroi d'un permis d'intervention

10. Club Harricana : autorisation pour la tenue d'une activité

Divers

11. DSI Charlevoix : recommandations pour l'octroi d'une aide financière à divers promoteurs

12. Secrétariat aux aînés : Programme de soutien à la démarche MADA (volet 2)

13. CMCC : dépôt des états financiers 2020

14. MTQ : Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

15. RVGRH : octroi d'un contrat de sous-traitance à Eventum

16. Affaires nouvelles

16.1. AEQ : adoption du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)

16.2. Solde résiduel de Place aux jeunes Charlevoix Inc.

16.3. Service d'évaluation foncière : embauche d'un étudiant

17. Courrier

18. Période de questions du public

19. Levée de l'assemblée

CA-2021-35 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement.

CA-2021-36 2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA MRC DE CHARLEVOIX

En présence, monsieur Gino Simard, représentant de la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette & Associés, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, ont présenté les états financiers préparés par la firme comptable Aubé Anctil Pichette & Associés. Ces derniers ont présenté au conseil le rapport financier pour l'année financière 2020 pour la MRC de Charlevoix, incluant le rapport financier détaillé pour la Gestion des matières résiduelles et les fonds d'investissement (FLI et FLS), donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2020, tel que préparé par la firme Aubé Anctil Pichette & Associés pour la MRC de Charlevoix, et dont copie est remise aux membres du conseil, incluant le rapport financier 2020 pour la Gestion des matières résiduelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte le dépôt des états financiers vérifiés 2020 de la MRC, incluant les données financières relatives à la Gestion des matières résiduelles.

QUE la MRC de Charlevoix affecte une somme de 101 836 \$ provenant du surplus de l'année 2020 pour les activités et projets du SDLE en 2021, notamment le financement de travaux de rénovation intérieure de l'édifice du 6, rue Saint-Jean-Baptiste.

CA-2021-37 3- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DU TNO LAC-PIKAUBA

En présence, monsieur Gino Simard, représentant de la firme comptable Aubé, Anctil, Pichette & Associés, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, ont présenté les états financiers préparés par la firme comptable Aubé Anctil Pichette & Associés. Ces derniers ont présenté au conseil le rapport financier pour l'année financière 2020 pour le TNO Lac-Pikauba, donné les explications nécessaires et répondu aux questions des membres du conseil.

Il est ainsi convenu d'accepter le rapport financier 2020, tel que préparé par la firme Aubé Anctil Pichette & Associés pour le TNO Lac-Pikauba, incluant la Gestion des baux de villégiature, et dont copie est remise aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte le dépôt des états financiers vérifiés 2020 du TNO Lac-Pikauba, incluant les données financières relatives à la Gestion des baux de villégiature.

CA-2021-37 4- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2021

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la firme Aubé Anctil Pichette & Associés soit mandatée pour effectuer la vérification des états financiers 2021 de la MRC de Charlevoix et du TNO Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix.

CA-2021-38 5- EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) À LA GESTION DOCUMENTAIRE ET AUX ARCHIVES

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures en vue de combler un poste de technicien(ne) à la gestion documentaire et aux archives;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale et le bilan dressé des candidatures reçues et des entrevues réalisées, suite à l'affichage du poste à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Stéphanie Lavoie, détentrice d'un certificat en archivistique, à titre de technicienne à la gestion documentaire et aux archives, un poste de salariée régulier au taux horaire de 23,48 \$ (échelon 3 du groupe d'emploi 3).

QUE la date effective de l'embauche de madame Lavoie à titre de salariée régulière soit fixée au 31 mai 2021, que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine et que son ancienneté accumulée dans un poste temporaire depuis le 15 juin 2020 soit considérée.

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget de l'administration de la MRC de Charlevoix et réparties selon les heures affectées aux municipalités clientes du service offert par la MRC dans le cadre du partage de cette ressource professionnelle.

CA-2021-39 6- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2021-2022

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé un protocole d'entente en mars 2020 avec la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale concernant le Fonds Régions Ruralité (FRR), qui confère notamment à la MRC une somme de 959 928 \$ pour soutenir le développement local pour la période 2021-2022;

ATTENDU QUE parmi les rôles et responsabilités de la MRC figurent l'obligation d'établir et d'adopter les priorités d'intervention pour l'année 2021-2022 en fonction des objets prévus au protocole d'entente;

ATTENDU QU'un travail d'analyse et de réflexion réalisé conjointement avec le Conseil de la MRC et l'équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC a permis d'établir les priorités d'intervention pour les différents objets prévus dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR) et qui sont les suivants :

- Planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole
- Mise en œuvre du plan de travail 2021-2022 en évaluation foncière et soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services
- Promotion de l'entrepreneuriat, soutien de l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- Mobilisation des communautés et soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental
- Soutien au développement rural, dans le territoire défini à cette fin
- Établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte les priorités d'intervention telles qu'établies et identifiées en fonction des objets prévus dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre du Fonds Régions Ruralité (FRR) pour l'année 2021-2022.

QUE la MRC de Charlevoix transmette la présente résolution, accompagnée du document résumant les priorités d'intervention établies dans le cadre du Fonds Régions Ruralité (FRR) au Secrétariat de la Capitale-Nationale, et ce, aux fins de l'application de l'entente relative au FRR.

QUE ce document soit également déposé sur le site Web de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation et transmis aux municipalités locales.

**CA-2021-40 7- FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) :
ADOPTION DES POLITIQUES DE SOUTIEN
AUX ENTREPRISES ET AUX PROJETS
STRUCTURANTS (2021-2022)**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé un protocole d'entente en mars 2020 avec la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale concernant le Fonds Régions Ruralité (FRR);

ATTENDU QUE parmi les rôles et responsabilités de la MRC figurent l'obligation d'établir et d'adopter une politique de soutien aux entreprises privées et collectives et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, selon les modalités prévues au protocole d'entente;

ATTENDU QU'un travail de réflexion a été réalisé conjointement avec le Conseil de la MRC, l'équipe du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC et le comité consultatif quant au contenu de ces politiques de soutien pour l'année 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix adopte la *Politique de soutien aux entreprises privées et collectives* et la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, incluant l'offre de service et les programmes offerts, conformément au cadre d'application et de la mise en œuvre du Fonds Régions Ruralité (FRR) pour 2021-2022;

QUE la MRC de Charlevoix transmette la présente résolution, accompagnée du document présentant les politiques de soutien établies au Secrétariat de la Capitale-Nationale, et ce, aux fins de l'application de l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR);

QUE ce document soit également déposé sur le site Web de la MRC de Charlevoix à des fins de consultation et transmis aux municipalités locales.

**CA-2021-41 8- FRR – VOLET SOUTIEN AU DÉMARRAGE :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES
PROMOTEURS**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises en démarrage (Fonds de soutien au démarrage), financé par le Fonds Régions Ruralité (FRR);

ATTENDU les recommandations favorables du comité d'analyse et d'investissement et le dépôt du document résumant le projet présenté, ses retombées et le montage financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux promoteurs suivants ayant soumis un projet dans le cadre du Fonds de soutien au démarrage:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Démarrage / Relocalisation de l'entreprise	Catherine Méra Pâtisserie boutique atelier (Dossier no D2104-597)	5 000 \$
Démarrage d'une nouvelle entreprise	Élevage K. et A. inc. (Dossier no D2104-598)	5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la préfet, madame Claudette Simard, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

CA-2021-42 9- CORPORATION DU SENTIER DES CAPS DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN PERMIS D'INTERVENTION

ATTENDU la demande d'autorisation (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) présentée par la Corporation du sentier des Caps de Charlevoix à la MRC de Charlevoix afin de procéder à la coupe d'arbres nécessaire à l'élargissement d'une emprise pour corriger deux courbes dans les sentiers de ski de fond;

ATTENDU QUE ces travaux se situent sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un permis d'intervention à la Corporation du sentier des Caps de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention en faveur de la Corporation du sentier des Caps de Charlevoix (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) afin de procéder à la coupe d'arbres nécessaire pour corriger deux courbes dans les sentiers de ski de fond.

CA-2021-43 10- CLUB HARRICANA : AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ

ATTENDU la demande d'autorisation (activités requises pour des travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) présentée par le Club Harricana à la MRC de Charlevoix afin d'organiser une course en sentier (en autonomie);

ATTENDU QUE cette activité se situe sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'une autorisation au Club Harricana, selon des modalités et conditions particulières qui feront l'objet d'une entente avec le promoteur de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre une autorisation en faveur du Club Harricana (activités requises pour l'organisation d'une course en sentier (en autonomie).

CA-2021-44 11- DSI CHARLEVOIX : RECOMMANDATIONS POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé des projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de ces chantiers et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à divers organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leur projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Chantier Mobilité		
Baicycle – Cadenas technologiques	Coop de l'Arbre	12 000 \$
Plan de communication	Corporation de mobilité collective de Charlevoix (CMCC)	15 000 \$

QUE madame Émilie Dufour, conseillère en développement social de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

CA-2021-45 12- SECRETARIAT AUX AÎNÉS : PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA (VOLET 2)

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a octroyé une aide financière de 75 000 \$ à la MRC de Charlevoix dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA (volet 2) pour les années financières 2021-2022 à 2023-2024 (trois ans);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite investir la somme de 25 000 \$ par année couverte par le présent projet afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des priorités des plans d'action MADA en faveur des aînés de la MRC (incluant les plans d'action des municipalités locales et celui de la MRC);

ATTENDU la proposition reçue de madame Gabrielle Coulombe pour réaliser ce mandat à titre de chargée de projet des plans d'action MADA (devis no 0144 – 8 décembre 2020) à raison de 12 heures par semaine au montant de 336 \$ par semaine (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le mandat à madame Gabrielle Coulombe à titre de chargée de projet des plans d'action MADA de la MRC de Charlevoix pour la somme de 336 \$ par semaine (avant taxes), un contrat débutant le 24 mai 2021.

13- CMCC : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Suite à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, le 20 mai dernier, les états financiers vérifiés sont déposés à la MRC de Charlevoix.

La directrice générale en présente les faits saillants, soit le détail des revenus et dépenses pour le transport adapté et le transport collectif. Elle répond finalement aux questions reliées à ces états financiers.

De plus, en complément des états financiers, le rapport d'activités annuel adopté pour l'année 2020 est déposé, celui-ci sera transmis aux municipalités locales dans les prochains jours.

CA-2021-46 14- MTQ : PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a mis en place un Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes pour pallier différentes pertes de revenus liées à la COVID-19;

ATTENDU QUE tous les services de transport offerts par la Municipalité régionale de comté sont éligibles à ce programme, soit le transport collectif et le transport adapté;

ATTENDU QUE les modalités dudit programme prévoient une compensation financière pour les pertes subies provenant des sources suivantes :

- les recettes tarifaires provenant des usagers;
- les revenus autonomes (revenus publicitaires, événements spéciaux et autres);
- les revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a respecté toutes les obligations du programme et qu'elle a maintenu tous ses services, et ce, malgré la baisse importante de fréquentation;

ATTENDU QUE malgré la baisse de fréquentation, les frais de fonctionnement demeurent sensiblement les mêmes;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a confirmé, en mars 2021, la subvention pour les années 2020 à 2022;

ATTENDU QUE ladite subvention ne comprend pas de compensation pour les pertes de revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix demande au ministère des Transports de respecter les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes et de compenser toutes les pertes financières indiquées dans le programme.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à Madame Geneviève Guilbeault, députée de Louis-Hébert, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADGMQ) et à l'ADGMRCQ;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

CA-2021-47 15- RVGRH : OCTROI D'UN CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE À EVENTUM

ATTENDU la proposition de l'entreprise Eventum concernant des services offerts dans le cadre de la coordination du « RVGRH 2022 » de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation des partenaires d'octroyer ce contrat de sous-traitance à Eventum, au montant de 24 750 \$ (avant taxes), conformément aux modalités prévues dans un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de sous-traitance à Eventum au montant de 24 750 \$ (avant taxes), une somme imputée au projet financé par Emploi-Québec, dont la MRC est le fiduciaire.

QUE la MRC de Charlevoix autorise madame Anne Scallon, directrice du SDLE à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente avec Eventum.

16- AFFAIRES NOUVELLES

CA-2021-48 16.1- PROGRAMME ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

ATTENDU la convention relative au Programme Accès entreprise Québec (AEQ) octroyé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui prévoit que la MRC doit adopter un Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);

ATTENDU la présentation des documents relatifs à ce PIAR et les explications fournies aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix adopte le PIAR tel que soumis et présenté et qu'il soit déposé pour et au nom de la MRC auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre du déploiement du programme AEQ.

**CA-2021-49 16.2-SOLDE RÉSIDUEL DE PLACE AUX JEUNES
CHARLEVOIX**

ATTENDU le solde disponible suite au transfert des actifs financiers de Place aux jeunes Charlevoix à la MRC de Charlevoix-Est lors de sa dissolution en août 2018;

ATTENDU QUE ce solde doit être attribué à des projets jeunesse ayant des retombées économiques et sociales favorisant le retour et la rétention des jeunes dans Charlevoix;

ATTENDU QUE ce solde est équivalent à 47 149,36 \$ et qu'il permet à chacune des MRC de 23 636 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 23 636 \$ à un promoteur situé sur son territoire et dont le mandat et la mission répondent à ces critères, soit de favoriser la réalisation d'un projet initié pour les jeunes et permettant de générer des retombées économiques et sociales dans Charlevoix.

**CA-2021-50 16.3-SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE :
EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT**

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix doit recourir aux services d'un étudiant pour aider la réalisation du mandat d'inventaire du milieu prévu en 2021 par le service d'évaluation foncière;

ATTENDU les tâches définies par FQM Évaluation, notamment la complétion d'un formulaire d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur Charles Larouche, étudiant au service d'évaluation, un poste de salarié temporaire au taux horaire de 16,49 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 10 % pour compenser certains avantages sociaux.

QUE la date effective de l'embauche de monsieur Larouche soit fixée au 3 juin et que la durée de son embauche soit approximativement de 10 semaines (à raison de 21 heures par semaine, soit trois jours par semaine).

QUE les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget du Service d'évaluation foncière.

17- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC de la Côte-de-Beaupré nous transmet le règlement numéro 184.11 modifiant le règlement numéro 27 intitulé Schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministre responsable des Aînés et des Proches aidants accorde à la MRC de Charlevoix un montant de 75 000 \$ pour les années financières 2021-2022 à 2023-2024.

La CPTAQ nous transmet :

- Un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier 427241, Saint-Hilarion.

DIVERS

La Fondation Santé – Sud de Lanaudière sollicite une contribution financière afin d'aider les patients atteints de cancer.

Le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul nous invite à leur assemblée générale annuelle 2019-2020.

MAC Charlevoix nous invite à leur 44e Assemblée Générale Annuelle.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions sont adressées au niveau des états financiers et des détails quant aux affectations de surplus sont fournis aux journalistes présents.

CA-2021-51 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement. Il est 16 h 58.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale

